



*Signataires : Stefan Balaban, Marc Saudan, Jacques Blondin, Thierry Cerutti, Laurent Seydoux, Jean-Marc Guinchard, Raphaël Dunand, Alexandre Grünig, Masha Alimi, Guy Mettan, Skender Salihi, Ana Roch, Francisco Taboada, Danièle Magnin, François Baertschi, Patrick Lussi, Patricia Bidaux, Gabrielle Le Goff, Gabriela Sonderegger, Alia Chaker Mangeat, Christo Ivanov, Stéphane Florey, Michael Andersen, Lionel Dugerdil*

*Date de dépôt : 23 septembre 2025*

## **Proposition de motion**

### **Création d'une commission d'enquête parlementaire sur la gouvernance des SIG**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 94 de la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) ;

vu les articles 230E à 230K de la loi portant règlement du Grand Conseil (LRGC – B 1 01),

considérant :

- que les Services industriels de Genève (SIG) gèrent des prestations essentielles (énergie, eau, réseaux thermiques, déchets) pour plus d'un milliard de francs par an et qu'ils doivent, à ce titre, des garanties élevées de transparence et de bonne gouvernance ;
- que plusieurs interrogations ont été relayées dans l'opinion publique et au sein du Grand Conseil concernant le mode de gouvernance, la transparence des décisions stratégiques, la fixation des tarifs, ainsi que la gestion des projets d'investissement ;
- qu'il appartient au Grand Conseil, dans l'exercice de sa mission de haute surveillance, de s'assurer du bon fonctionnement des entités publiques et paraétatiques, afin de préserver l'intérêt général et la confiance des citoyens,

invite le Bureau du Grand Conseil

- à constituer, en application des art. 230E à 230K LRG, une commission d'enquête parlementaire (CEP) chargée d'examiner la gouvernance des SIG sur la période 2016-2025 ;
- à charger ladite commission d'investiguer notamment sur :
  - la gouvernance de l'entreprise, en particulier l'articulation entre le conseil d'administration et la direction au cours des cinq dernières années ;
  - la gestion des projets stratégiques, notamment en matière de production d'énergie renouvelable, de réseaux de chaleur et d'eau ;
  - la sincérité des comptes, notamment en matière d'investissements et de transparence des tarifs usagers ;
  - la politique de ressources humaines, notamment les procédures d'engagement et les conditions de travail et d'avancement ;
  - l'indépendance des contrôles internes/externes et la gestion des conflits d'intérêts ;
- à fixer la composition de la commission à 7 membres élus représentant les différents groupes au Grand Conseil et à rendre un rapport dans un délai d'un an ;
- à prévoir que la commission, dotée des prérogatives prévues par la LRG, présente un rapport final public assorti, le cas échéant, de propositions législatives ou de recommandations.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Les Services industriels de Genève (SIG) constituent un pilier de l'économie et du bien-être collectif de notre canton. Etablissement de droit public, placé sous la surveillance du Conseil d'Etat et doté d'un conseil d'administration, les SIG fournissent des prestations vitales : électricité, gaz, eau potable, chauffage à distance, gestion des déchets, télécommunications et développement de projets énergétiques durables.

Or, au cours de cette dernière année, de nombreuses interrogations se sont fait jour concernant le fonctionnement et la gouvernance de cette entreprise publique :

- **Sur le plan institutionnel**, des doutes subsistent sur l'équilibre entre l'autonomie reconnue aux SIG, le rôle de leur conseil d'administration et la capacité du Conseil d'Etat et du Grand Conseil à exercer efficacement leur mission de haute surveillance.
- **Sur le plan économique**, la fixation des tarifs facturés aux usagers et aux entreprises soulève régulièrement des débats, en particulier dans un contexte marqué par la volatilité des marchés de l'énergie. Les hausses tarifaires récentes et leur justification appellent un examen approfondi.
- **Sur le plan stratégique**, plusieurs projets majeurs (développement du chauffage à distance, investissements dans les énergies renouvelables, partenariats à l'étranger, gestion des infrastructures d'eau et d'assainissement) nécessitent une transparence accrue, tant sur leur pertinence économique que sur leur cohérence avec les politiques publiques cantonales et fédérales en matière de transition énergétique.
- **Sur le plan social et organisationnel**, la politique de ressources humaines et les choix de réorganisation interne mériteraient d'être étudiés.

Face à ces enjeux, il apparaît indispensable que le Grand Conseil puisse exercer pleinement sa mission de surveillance en constituant une **commission d'enquête parlementaire (CEP)**, seul instrument doté de pouvoirs d'investigation suffisants pour :

- auditionner sous serment les personnes concernées ;
- obtenir l'accès à l'ensemble des documents utiles ;
- établir un constat objectif et indépendant sur le fonctionnement des SIG.

Cette commission devra permettre :

1. d'évaluer la qualité de la gouvernance et des processus décisionnels ;
2. d'analyser la transparence et la pertinence des choix tarifaires et d'investissement ;
3. de vérifier la cohérence des actions des SIG avec les objectifs de durabilité et de sécurité énergétique ;
4. de formuler, le cas échéant, des recommandations concrètes et des propositions législatives pour renforcer la gouvernance et la transparence des services publics.

En instituant une commission d'enquête parlementaire sur les Services industriels de Genève, le Grand Conseil assumera pleinement sa responsabilité de garant du bon fonctionnement des institutions publiques et de défense de l'intérêt général et répondra à l'attente de la population.

C'est pourquoi nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à soutenir cette proposition de résolution.

## Planification indicative de l'enquête

### *Objectifs*

- Examiner la gouvernance des SIG
- Evaluer l'indépendance des contrôles internes et externes
- Analyser la composition et le fonctionnement du conseil d'administration
- Vérifier la conformité des pratiques de recrutement, de passation de mandats et de communication

### *Champs d'investigation*

1. Recrutements et nominations – cas de népotisme, procédures de sélection
2. Mandats externes et enquêtes – honoraires, contrats, conflits d'intérêts
3. Fonctionnement du CA – composition, efficacité, comités
4. Relations institutionnelles – rapports CA / direction / Conseil d'Etat / Grand Conseil

### *Méthodologie*

- Auditions (anciens et actuels dirigeants, membres du CA, experts externes, syndicats)
- Analyse documentaire (rapports internes, contrats, PV)
- Etudes comparatives (autres régions publiques suisses et étrangères)

### *Produits attendus*

- Rapport public avec constats factuels
- Analyse des causes
- Recommandations pour réforme de la gouvernance (taille du CA, nomination, transparence)